

PARLEMENT DE WALLONIE

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

CONVOCATION

Date :	mardi 4 octobre 2016	Heure :	9h15 et 14h
Lieu :	Parlement de Wallonie, Bâtiment Saint-Gilles, rue Notre Dame à Namur - Salle 5		

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Santé

1. 1 interpellation

de Madame Hélène RYCKMANS
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les cas de cancer à Fernelmont et dans d'autres communes

1. 2 interpellation

de Madame Christie MORREALE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'effet de la pollution environnementale sur la santé des riverains

1 - 3 question orale

de Monsieur Laurent HENQUET
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les éventuels liens entre l'utilisation intensive de pesticides et le nombre de cancer à Fernelmont

1- 4 question orale

de Monsieur François DESQUESNES
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'étude relative à l'éventuelle corrélation entre les pesticides et insecticides dans l'environnement et le nombre de cancers à Fernelmont

2 question orale

de Madame Clotilde LEAL LOPEZ
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le diagnostic de la maladie de Lyme en Wallonie

3 question orale

de Monsieur Jean-Luc CRUCKE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le suivi du dossier de la fermeture d'une maison de repos dans le Tournaisis

4- 1 question orale

de Madame Valérie DE BUE

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le protocole d'accord relatif à la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents

4- 2 question orale

de Madame Graziana TROTTA
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la réforme des soins de santé mentale

5- 1 question orale

de Madame Mathilde VANDORPE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le manque de médecins généralistes à Mouscron et Estaimpuis

5- 2 question orale

de Monsieur Jean-Luc CRUCKE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la télémédecine en réponse à la pénurie de médecins

5- 3 question orale

de Monsieur Alain ONKELINX
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
sur la réforme de la première ligne de soins

6 question orale

de Madame Virginie DEFRANG-FIRKET
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les capacités minimale et maximale des résidences-services en Wallonie

7 question orale

de Monsieur Jean-Luc CRUCKE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la prévention de la maladie d'Alzheimer

8 question orale

de Madame Véronique BONNI
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la répartition des bureaux régionaux de l'Agence wallonne pour une Vie de Qualité (AViQ)

9 question orale

de Monsieur Matthieu DAELE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'installation de l'Agence wallonne pour une Vie de Qualité (AViQ) à Charleroi

10 question orale

de Madame Joëlle KAPOMPOLE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la vie affective au sein des maisons de repos

11 question orale

de Madame Jenny BALTUS-MORES
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'initiative « Pink Ribbon » et le dépistage automatique du cancer du sein

Aide aux personnes

12. 1 interpellation

de Monsieur Matthieu DAELE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la modification du modèle des allocations familiales en Wallonie

12. 2 interpellation

de Monsieur Pierre-Yves JEHOLET
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la réforme des allocations familiales

12- 3 question orale

de Monsieur André-Pierre PUGET
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la réforme des allocations familiales

12- 4 question orale

de Monsieur Jean-Marc DUPONT
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la réforme des allocations familiales

13- 1 interpellation

de Monsieur Pierre-Yves JEHOLET
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la mise en place de l'Assurance autonomie

13- 2 question orale

de Madame Joëlle KAPOMPOLE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'avenir du budget d'assistance personnelle (BAP)

13- 3 question orale

de Madame Véronique SALVI
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'avenir du budget d'assistance personnelle (BAP) dans la perspective de la future assurance autonomie

13- 4 question orale

de Monsieur Matthieu DAELE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'assurance autonomie

13- 5 question orale

de Monsieur Alain ONKELINX
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'intégration de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) dans l'assurance autonomie

13- 6 question orale

de Monsieur Ruddy WARNIER
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'évolution des aides et soins à domicile suite à l'introduction de l'assurance autonomie

14 question orale

de Madame Isabelle MOINET
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la diminution du montant de l'intervention accordée par l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ) en matière d'aides individuelles à l'intégration dans l'enseignement supérieur

15 question orale

de Madame Jacqueline GALANT
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le Plan wallon "forte chaleur et pic d'ozone"

16 question orale

de Monsieur Alain ONKELINX
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les entreprises de travail adapté et le travail en milieu carcéral

17 question orale

de Monsieur Ruddy WARNIER

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'encadrement des prix en maison de repos (MR) et maison de repos et de soins (MRS)

Egalité des chances

18 question orale

de Madame Jenny BALTUS-MORES

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la discrimination relative à l'âge

19 question orale

de Madame Jenny BALTUS-MORES

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le «coming out day»

20 question orale

de Madame Jenny BALTUS-MORES

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les duos homme/femme pour gérer des institutions publiques

Patrimoine

21 question orale

de Monsieur Pierre-Yves JEHOLET

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le pont tournant de Montzen

22 question orale

de Madame Isabelle STOMMEN

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la restauration du Grand Théâtre de Verviers

23 question orale

de Madame Joëlle KAPOMPOLE

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la réforme des services du patrimoine

24 question orale

de Madame Magali DOCK

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'absence de liens entre les écoles supérieures d'art et la conservation-restauration du patrimoine wallon

Travaux publics

25 question orale

de Madame Clotilde LEAL LOPEZ

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la réfection du marquage autoroutier

26 question orale

de Monsieur Jean-Luc CRUCKE

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les écocombis en Wallonie

27 question orale

de Monsieur Jean-Luc CRUCKE

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la reprogrammation du Fonds du trafic fluvial

28 question orale

de Monsieur Jean-Luc CRUCKE

à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les poids lourds et la RN 529

- 29 question orale
de Monsieur Philippe DODRIMONT
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le projet du Pont de Tilff
- 30 question orale
de Madame Joëlle KAPOMPOLE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la rénovation du poste frontière à Hensies
- 31 question orale
de Monsieur Bruno LEFEBVRE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'impact de la campagne de promotion menée sur les aires d'autoroutes
- 32 question orale
de Monsieur Josy ARENS
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le projet de liaison autoroutier A28

Normes de transports

- 33- 1 question orale
de Madame Clotilde LEAL LOPEZ
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la sécurité des ouvriers de chantier le long des routes
- 33- 2 question orale
de Madame Valérie DE BUE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la location des Lidars
- 34 question orale
de Madame Clotilde LEAL LOPEZ
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'utilisation du smartphone au volant par les jeunes
- 35 question orale
de Madame Jacqueline GALANT
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le nombre d'accidents de la route en zone rurale
- 36 question orale
de Madame Magali DOCK
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'information sur la prise de médicaments et son impact sur la sécurité routière
- 37 question orale
de Monsieur Jean-Luc CRUCKE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les amendes administratives en guise de répression des fraudes dans le domaine des transports par route
- 38 question orale
de Monsieur Jean-Luc CRUCKE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'effet radar
- 39- 1 question orale
de Monsieur Dimitri FOURNY
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le transport exceptionnel
- 39- 2 question orale

de Monsieur Jean-Luc CRUCKE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur la concrétisation de la régionalisation du transport exceptionnel

40 question orale

de Madame Valérie DE BUE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le placement de figurines pour réduire la vitesse des conducteurs

41 question orale

de Madame Jacqueline GALANT
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les voitures intelligentes

42 question orale

de Madame Jacqueline GALANT
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les vélos électriques

43 question orale

de Monsieur Matthieu DAELE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'évaluation du prélèvement kilométrique

44- 1 question orale

de Madame Anne LAMBELIN
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le RER

44- 2 question orale

de Monsieur Philippe HENRY
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur les projets de développement du rail en Wallonie

44- 3 question orale

de Madame Véronique SALVI
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'impact du plan d'investissement fédéral sur le RER

44. 4 question orale

de Madame Valérie DE BUE
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le Comité exécutif des ministres de la mobilité (CEMM) du 30 septembre 2016

question orale

de Madame Sophie PECRIAUX
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'augmentation du nombre de voitures sans permis sur nos routes

question orale

de Monsieur Josy ARENS
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur le train pendulaire entre Bruxelles et Luxembourg

question orale

de Madame Clotilde LEAL LOPEZ
à Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur l'évolution du dossier du Thalys wallon

Laurent Henquet sur les Cancers à Fernelmont

Le rapport publié par l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ) en juin 2016 n'a pas démontré de liens éventuels entre les neuf cas de cancers dans deux rues de Cortil-Wodon (Fernelmont) et l'utilisation intensive de pesticides et d'insecticides dans les cultures voisines.

Cependant, un groupement de spécialistes (comprenant les médecins-généralistes de la région et un chercheur du centre agronomique) a mis en avant plusieurs manquements dans ce même rapport : l'échelle de l'analyse, la non-prise en considération des maladies neurodégénératives, les personnes ayant quitté la commune avant leur décès, la non-prise en compte des enfants, ...

Ce sont ces contradictions flagrantes qui vous ont poussé à demander une nouvelle expertise.

Sur base de l'ensemble de ces faits, voici mes questions :

Comment a été constitué le comité d'experts devant rendre un nouveau rapport ?

Quel est le planning pour les analyses et la conclusion du rapport ?

Vous dites « élégamment » que vous ne désavouez pas le travail de l'administration mais les accusations des médecins sont lourdes : « tout ce qui est à décharge est retenu. Tout ce qui est à charge est balayé ». Maintenez-vous votre jugement ou reconnaissez-vous les failles de l'administration ?

Si le rapport met en avant un lien entre les pathologies et l'utilisation des produits, quelles seront les mesures que vous prendrez à court, moyen et long termes ?

Jean-Luc CRUCKE sur « Le suivi du dossier de la fermeture d'une maison de repos dans le Tournaisis ».

La presse locale du 24 août 2016 (L'Avenir) revient sur la fermeture expéditive ordonnée par Monsieur le Ministre d'une maison de repos du Tournaisis, le « Jardin d'Astrid ».

L'article sème le doute sur les motivations qui ont conduit Monsieur le Ministre à fermer cette maison de retraite.

Le tout aurait été orchestré, voire planifié de manière malveillante, la communication à la presse étant préalable à celle à la direction du site. Le reclassement en un jour de 42 résidents, alors que le manque de places dans le secteur est notoirement connu, est mis en exergue pour y déceler un quelconque arrangement (au profit d'un concurrent). S'ajoutent à cela les témoignages favorables des familles ou des médecins. Pour la forme, notons que l'article signale que ce n'est pas le ministre qui aurait dû agir mais le gouvernement.

Loin de moi l'intention de polémiquer mais, si Monsieur le Ministre a lu cet article, cela a dû susciter quelques réactions.

Lesquelles ?

La fermeture d'urgence sécurise les résidents mais n'exonère pas l'administration de la poursuite de l'instruction du dossier.

Que livre cette enquête ?

La fermeture était-elle fondée ? Disproportionnée ? Les éléments qui ont conduit l'administration à émettre un rapport négatif étaient-ils au-delà de tout soupçon ?

Cette maison de retraite rouvrira-t-elle ses portes un jour ?

Valérie DE BUE sur le protocole d'accord sur la santé mentale

Le 30 mars 2015 vous avez signé le protocole d'accord conclu entre le Gouvernement fédéral, les Communautés et Régions portant sur l'approbation d'un guide pour la réalisation d'une nouvelle politique de Santé mentale pour enfants et adolescents s'étendant de 2015 à 2020.

En page 22 du guide est mentionnée que les « gouvernements s'engagent à apporter les modifications réglementaires permettant d'offrir une sécurité juridique et financière à tous les partenaires qui souhaitent s'engager dans la nouvelle politique ». Il est également stipulé « Compte tenu du besoin impérieux de mettre en place une nouvelle politique de santé mentale et du constat d'un treatment gap, un financement supplémentaire pour réaliser le plan national est nécessaire».

Le secteur s'inquiète de savoir quels sont les moyens spécifiques qui ont été dégagés pour soutenir les partenaires ambulatoires qui se sont engagés dans cette nouvelle entreprise ? Quelles sont les initiatives qui ont été soutenues et quel budget comptez-vous solliciter pour les exercices à venir ?

Par ailleurs, d'une manière plus globale, le secteur s'interroge sur votre programme en matière de soins de santé mentale et plus particulièrement en ce qui concerne le secteur ambulatoire ?

Il me revient que nombre de ces services non adossés à des structures hospitalières ou à des structures communales ou provinciales sont exsangues et proches du dépôt de bilan en raison de modifications du mode de subventionnement.

Nombre de mutuelles plaident pour le développement de systèmes de soins alternatifs dont l'objectif est entre autre de réduire les dépenses sociales et limiter la durée d'hospitalisation. Que comptez-vous faire pour assurer la pérennité de ces institutions qui assurent un travail qui constitue une véritable alternative à l'hospitalisation ?

Jean-Luc Crucke sur "La télémédecine comme réponse à la pénurie de médecins"

Face à la pénurie de médecins, des communes rurales françaises investissent de plus en plus dans la télémédecine. Concrètement le pouvoir public investit dans l'équipement d'un centre de consultation et confié la gestion du dispositif à une association professionnelle de médecins. Une infirmière est présentée sur place lors des séances de consultations et de légères interventions. Une fois le patient préparé, celle-ci contacte, en visioconférence, l'un des médecins de l'association qui guidera les gestes de l'infirmière, posera le diagnostic et rédigera l'ordonnance qui sera immédiatement remise au patient.

La Wallonie disposant d'un réseau d'infirmières à domicile étendu, la télémédecine pourrait répondre à la pénurie de médecins rencontrée.

Quelle est l'opinion du Ministre sur la pratique suscitée ?

Est-elle légale aux yeux de la législation en vigueur ?

Pourrait-elle être financée par l'intermédiaire du Programme wallon de développement rural (PWDR) soutenu par le Fonds européen FEADER visant au développement d'Associations de santé intégrée en milieu rural ?

La formule suscitée ne permettrait-elle pas de répondre opportunément au manque de volonté de jeunes médecins de s'installer en zones rurales ?

Où en est l'Observatoire wallon de la santé dans sa mission confiée par le Ministre relative à l'établissement d'un cadastre wallon des médecins généralistes ? Quel est l'échéancier et les éventuelles difficultés rencontrées ?

Virginie Defrang-Firket, sur les capacités minimale et maximale des résidences services en Wallonie

Le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé du 4 juillet 2013 prévoit, en sa sous-section 2 - autres normes obligatoires, un article 1403 dont le premier paragraphe indique que :

« Les normes fixées à l'annexe 120, à l'annexe 121, à l'annexe 122 et à l'annexe 123 sont applicables respectivement aux maisons de repos, aux résidences-services, aux centres d'accueil de jour et/ou de soirée et/ou de nuit et à l'accueil familial ».

Cette annexe 121 débute, quant à elle, par cet alinéa :

« A l'exception des résidences-services bénéficiant d'un titre de fonctionnement d'une capacité supérieure à cinquante logements à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, la capacité d'une résidence-service ne peut être ni inférieure à cinq logements, ni supérieure à 50 logements. »

L'article 1404 du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, indique quant à lui que :

« Les maisons de repos implantées sur plusieurs sites répondent aux normes complémentaires suivantes :

(...)

3° la capacité minimale d'hébergement est fixée à dix lits par site et à cinquante lits pour l'ensemble des sites ;

4° la capacité maximale est fixée à cents lits par site et à cent cinquante lits pour l'ensemble des sites ;... »

L'article 1412 stipule que :

« Une maison de repos ne peut comporter moins de cinquante lits ou plus de cent cinquante lits y compris les lits de court séjour ou de maison de repos et de soins... »

Pourquoi les capacités minimale et maximale des maisons de repos et des résidences-services sont-elles différentes ?

Ne serait-il pas opportun de calquer les normes des résidences-services (moins larges) sur celles des maisons de repos ?

Jean-Luc Crucke sur "La prévention et la maladie de l'Alzheimer"

Entre 100.000 à 200.000 personnes seraient atteintes de la maladie de l'alzheimer sur le territoire belge !

Dans le cadre de la journée mondiale de la lutte contre la maladie de l'alzheimer, les experts ont rappelé que s'il n'existait pas encore de traitement pour cette affection, certains facteurs pouvaient faire obstacle à son développement, notamment le cas du lien social. En d'autres termes, la meilleure arme contre cette maladie reste la prévention.

Le Ministre peut-il faire le point sur la situation en Wallonie ?

Dispose-t-on d'éléments chiffrés qui permettent d'évaluer la population atteinte de la maladie d'alzheimer sur notre territoire ?

Comment la politique de prévention est-elle concertée et coordonnée dans notre Région ?

Quelles sont les actions menées, dans le cadre préventif, qui semblent apporter les résultats les plus favorables ?

Quels sont les moyens budgétaires affectés à la politique de lutte contre la maladie d'alzheimer ? Des améliorations et/ou des corrections devraient-elles intervenir ? Lesquelles ? En collaboration avec le Ministre Marcourt, un programme de recherche est-il actionné ?
Lequel ?

Jenny Baltus-Möres, sur l'initiative « Pink Ribbon » et le dépistage automatique du cancer du sein

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes en Belgique. L'initiative belge « Pink Ribbon » rappelle qu'octobre est le mois mondial de la sensibilisation au cancer du sein et de la lutte contre cette maladie. Nombreux sont les projets et les actions de Pink Ribbon sur beaucoup de niveaux.

Je voudrais vous interroger sur le nombre de femmes en Région wallonne qui participent volontairement au dépistage. Récemment encore je devais entendre que le taux des femmes qui se rendent au dépistage est très faible voir trop bas dans notre pays. Est-ce que vous confirmez cela ?

Je sais que le débat sur le dépistage automatique du cancer du sein existe depuis quelques années déjà, mais on n'a toujours pas pu trouver une réponse finale. Les avantages sont évidents, comme l'organisation de Pink Ribbon explique : Plus tôt un cancer du sein est découvert, plus il a de chances de guérir, un cancer invasif guérissant dans plus de 90% des cas quand la lésion a moins de 1 cm. De plus, le dépistage systématique permet de réduire de $\pm 30\%$ le taux de mortalité du cancer du sein, avec un faible coût et peu d'effets secondaires. Il faut dire néanmoins que le risque de surdiagnostic existe, mais, grâce à l'établissement d'une carte génétique de la tumeur, qui prédit la manière dont celle-ci répondra - ou non - à la chimiothérapie, le risque de surtraitement est réduit. Et finalement, pour les opposants au dépistage systématique du cancer du sein, même s'il est faible, le risque de développer un cancer du sein suite à une exposition bisannuelle ou annuelle aux rayons du mammographe n'est pas nul. C'est évident qu'il faut donc trouver le rythme adéquat en ce qui concerne les mammographies.

Vu certains manques de connaissances générales sur les bonnes mesures de prévention et vu les chiffres actuels des femmes qui se rendent actuellement au dépistage, pensez-vous que le dépistage automatique du cancer du sein sera favorable ?

Interpellation de Pierre-Yves Jeholet sur « la réforme 'Prévôt' des allocations familiales »

Réformer : Faire subir à quelque chose des modifications importantes destinées à l'améliorer (Cf. Larousse)

La réforme des allocations familiales en Wallonie est en gestation.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, (loi spéciale relative à la Sixième Réforme de l'État), les allocations et prestations familiales sont transférées du Fédéral vers les entités fédérées (matière transférée à la Communauté et exercice confié à la Région wallonne mais gérée administrativement par le Fédéral (FAMIFED) moyennant une compensation d'environ 70 millions €)

Afin d'adapter le système des allocations familiales en Wallonie, le Gouvernement Wallon a confié, l'an passé, une étude préparatoire au bureau de management BDO pour un montant de 175.000€.

Excepté cette information, les débats parlementaires sur cette réforme sont inexistantes (et ce n'est pas faute d'avoir demandé). Une ribambelle de questions, orale ou écrites voire d'interpellations, ont été posées avec toujours la même réponse allusive.

Pendant ce temps-là, nos voisins, la Flandre et la Communauté Germanophone ont dévoilé leur réforme, avec une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

« Avant de s'attacher de manière fétichiste à une date pour faire un transfert, nous allons d'abord nous donner, en amont, toutes les garanties que cela va fonctionner ». Je vous cite. Cependant aujourd'hui, la date du 1^{er} janvier 2019 est annoncée mais aucune réforme n'est sur la table...

Nous voulons avoir la garantie que cette réforme aura bien lieu et que tout sera mis en œuvre pour qu'elle fonctionne.

Pour se faire, permettez-moi de vous interroger sur les éléments suivants :

1) Quelle est la photographie sociale et familiale en Wallonie ?

Nous le savons, cette réforme des allocations familiales est un évènement majeur dans le paysage des politiques familiales wallonnes. Afin de pouvoir s'assurer de la plus-value de celle-ci, il est nécessaire d'en évaluer les objectifs et surtout les effets attendus. Si les problèmes sont mal compris, mal analysés, les solutions qui seront proposées ne peuvent pas être efficaces...

Quelles sont les constats sociologiques et démographiques en Wallonie ? Combien y a-t-il de familles wallonnes de 1, 2, 3, 4, 5 et plus ? Combien de familles monoparentales ? Combien de familles se situent en dessous du seuil de pauvreté ? Combien de familles se situent à la limite de celui-ci ? Combien y a-t-il d'orphelins en Wallonie ? Qu'en est-il également du taux de pauvreté infantile par arrondissement ? Quel est le taux de scolarité des enfants wallons ? Quel est l'usage des primes de rentrées ? Celles-ci sont-elles suffisantes ? Combien d'enfants wallons ont une activité extra-scolaire ? Quel est l'impact des politiques wallonnes en matière de

soutien à la parentalité ? Quel est l'impact des politiques wallonnes en matière de pauvreté infantile ? Quel est l'impact des politiques wallonnes matières d'éducation et de formation des jeunes ? Etc.

Dans la mesure où ces questions ne font pas partie du cahier spécial des charges de l'étude demandée – j'en conclus donc que vous et votre administration pourrez aisément me répondre.

En effet, comment pourrions-nous mettre en place une réforme constructive si nous n'avons pas une photographie détaillée, fiable et actualisée de nos politiques sociales et familiales en Wallonie ?

Ces données sont primordiales si l'on veut lancer de réelles simulations et proposer des remaniements justes sans jouer à la roulette russe budgétaire...

- 2) Sur base d'un large catalogue de données statistiques, quelles ont été les simulations financières demandées par le Ministre ?

La continuité des paiements doit être respectée. C'est un point sur lequel il est important de mettre l'accent. Il ne conviendrait pas que le 8 janvier 2019 certaines familles se retrouvent sans allocations familiales. Ce serait inadmissible. Pour se faire, la machine doit être bien rodée car vu les montants en jeu (2,173 milliards d'euros annuel sur les 13 du total du budget wallon), un dérapage aura un impact colossal ! Il serait alors mal venu de changer les règles peu après les avoir annoncées.

- 3) Quel a été l'avis de l'AVIQ sur l'étude BDO, qui vous a été transmis le 5 septembre dernier?
- 4) Quelle est la position du Gouvernement wallon (la note d'orientation était annoncée pour fin du mois de septembre) ? Que contient la note d'orientation ? Quel est l'avis de l'AVIQ sur cette note ? Quelles ont été les propositions de l'AVIQ pour la nourrir ?
- 5) Quel est le rétroplanning du Gouvernement? Quand verrons-nous le(s) décret(s) ainsi que les nombreux arrêtés du Gouvernement ? Quid du développement informatique ? Quid de la caisse d'allocation publique ? Quid du volet opérationnel ?
- 6) Comment se déroulera la transition ? Personne ne perdra dans le nouveau système ? Les familles actuelles resteront-elles dans l'ancien système ? Quid d'un nouvel enfant, d'un changement dans les suppléments, des familles recomposées ? Quels ont été les choix pris entre les systèmes proposés ? Ne nous dirige-t-on pas tout droit vers la complexification d'un système déjà pas très évident ?

Interpellation de Pierre-Yves Jeholet, sur la mise en place de l'assurance autonomie

Le 21 juillet dernier, le gouvernement a adopté sa note cadre relative à l'assurance autonomie... Un premier pas !

De nombreuses questions subsistent toutefois et je souhaite pouvoir faire le point sur ce dossier.

La date initiale du premier janvier 2017 était liée à la régionalisation de l'APA et à son glissement dans le giron régional au 31 décembre 2016...

- On le sait, l'assurance autonomie n'entrera pas en vigueur au 1^{er} janvier prochain. Dès lors, qu'en sera-t-il des bénéficiaires de l'APA, actuels et futurs ? Quid de l'évaluation de la dépendance des bénéficiaires actuels, de la gestion des nouvelles demandes, de la liquidation de l'APA ? Vous aviez annoncé vouloir solliciter le SPF Sécurité sociale afin que ce dernier se charge de la poursuite de la gestion extinctive de l'APA au-delà du 1^{er} janvier 2017... Force est de constater qu'outre la part extinctive, il sera également nécessaire de gérer l'ouverture de nouveaux droits... Dès lors, qu'en est-il ? Quel service gèrera de l'APA ? Le SPF Sécurité sociale ? L'Aviq ? Dans ce dernier cas de figure, a-t-elle les moyens informatiques et en personnel nécessaires ? Le personnel a-t-il été formé pour reprendre efficacement la gestion de cette aide ?
- Concernant le volet des données sur lequel repose le montage budgétaire de l'assurance autonomie, je m'interroge sur ce que l'on peut appeler la « faiblesse statistique ». De fait, aujourd'hui de nombreuses personnes ne bénéficient d'aucune intervention car l'APA et l'AI sont soumises à des conditions de revenus maxima. Comment évaluer le nombre de personnes dans les conditions de dépendance requises qui souhaiteraient voir la couleur de leurs primes ?

De même, en institution, certaines personnes sont dépendantes et d'autres pas... Ces personnes n'apparaissent nulle part dans les statistiques disponibles... Comment les quantifier ? Quel est l'impact de ce constat sur le budget de l'assurance que vous souhaitez mettre en place.

Au niveau budgétaire, nous émettons des craintes quant à la soutenabilité et la viabilité du mécanisme. Tant à court qu'à long terme. A court terme, les besoins sont largement non couverts en termes de prestations des services d'aides familiales, gageons que nonobstant l'appel d'air que va créer la mise en place de ce dispositif, le vieillissement de la population amènera naturellement une explosion de ce budget. En outre, Il faudra 20, 30 ans voire plus avant que l'intégralité du budget de l'APA ne soit totalement affecté à l'assurance autonomie. L'extension des aides matérielles (aménagement de domicile, voiture, etc) de l'AVIQ à la population des +65 ans existant aujourd'hui a été chiffrée à 200 millions annuels. Sachant l'évolution attendue à ce niveau, le budget de ce poste explosera également.

A long terme, il est indéniable que le nombre de bénéficiaires va augmenter plus vite que le nombre de cotisants dans les 15-20 prochaines années et de plus en plus vite les premières

années. Dès lors, des réserves immunisées sont-elles prévues lors du lancement du mécanisme pour répondre à l'augmentation du nombre de bénéficiaires par rapport au nombre de cotisants ? Dans le cas contraire, on pourrait craindre une augmentation sensible du montant de la cotisation dans un futur relativement proche.

- J'en viens naturellement aux montants annoncés des cotisations, 25 et 50€/mois. D'emblée, vous aviez annoncé votre objectif d'atteindre le montant de 25€ pour les plus précaires, soit une bière par mois¹ selon vos propres termes... Une analogie peu gracieuse vous en conviendrez.

Au détour de la note d'orientation, on peut lire : « *Au démarrage de l'assurance, la cotisation annuelle sera de 50€* » (25€ pour les BIM).

Outre l'indexation, estimez-vous que l'assurance autonomie telle qu'envisagée actuellement, ne se satisfera pas des montants annoncés ? A quelle échéance les montants des cotisations devront-ils être revus afin de répondre aux enjeux du vieillissement qui doivent s'évaluer sur base d'une perspective de 20 30 voire 40 ans ? Car l'enjeu est bien celui-là pour le gouvernement wallon : dégager une politique du vieillissement non seulement qui réponde aux besoins actuelles mais également qui anticipe et agisse de manière proactive permettant de répondre au vieillissement à venir d'ici 20 à 30 ans.

- Garantissez-vous que chaque personne répondant aux critères impliquant une intervention de l'assurance, bénéficieront du service sollicité, quel que soit son lieu de résidence, son domicile en région wallonne ? Confirmez-vous la volonté du Gouvernement de lier le bénéfice de l'assurance autonomie au revenu des cotisants ? Si tel est le cas, peut-on réellement parler d'assurance ?
- Le principe de l'assurance autonomie est lié au « service » des aides familiales. Ces services connaissent une croissance des demandes importantes. A titre d'exemple le rapport d'activité « Aide et soins à domicile 2014 », précisait que les demandes d'aide avaient augmenté de 29% sur la période 2011-2014. Et comme déjà précisé au sein de cette commission, le rapport ne pouvait faire état du chiffre des demandes refusées et ce, pour des raisons informatiques.
- Lors de l'ajustement budgétaire, une enveloppe de 3,4 millions a été dégagée pour le développement informatique de cette assurance. Cela signifie-t-il que le marché a été lancé ? Les programmes informatiques propres à l'Aviq et aux Mutuelles sont-ils en cours d'élaboration ? Quels sont les délais à cet égard ?
- Un critère essentiel au dispositif réside dans l'évaluation de la dépendance et donc dans le choix d'une échelle. Actuellement, il en existe plusieurs (échelle de KATZ, CIF, grille SMAF, Belrai, enquête sociale,...) et celles-ci, semble-t-il, seront utilisées de manière provisoire en attendant une échelle commune à la Région wallonne, l'Etat fédéral, la Communauté flamande et la Région de Bruxelles-capitale. On peut, en toute objectivité considérer que cela

¹Parlement wallon - Commission Santé – 15 juillet 2015

prendra plusieurs années avant d'aboutir à une échelle unique... J'attire dès lors votre attention sur la difficulté imposée aux acteurs de terrain qui devront évaluer la dépendance... Aux formations auxquelles ils devront prendre part afin de suivre l'évolution des échelles en vigueur dans l'intervalle... Tout cela est chronophage et nécessite une réflexion profonde en termes de simplification. Il est inconcevable que les acteurs de terrain soient englués par l'aspect administratif de cette soit disant assurance.

Ce problème technique est-il résolu ? Ces données, indispensables, seront-elles disponibles dans un avenir proche? Le secteur des aides familiales souffre d'un sous-financement chronique depuis de nombreuses années en Région wallonne et ce n'est pas le montant dégagé lors de l'ajustement budgétaire 2016 qui règlera le problème de fond... De quelle manière entendez-vous soutenir les SAFA afin qu'ils puissent répondre aux nombreuses sollicitations actuelles et à venir ?

- Liée à l'assurance autonomie, la réforme de la politique des prix d'hébergement en MRPA et MRS est annoncée concomitamment au lancement de l'assurance. Monsieur le Ministre, concernant cette réforme, pouvez-vous faire le point sur celle-ci ?
- Confirmez-vous que des groupes de travail vont être mis en place ? Pouvez-vous préciser combien ? Leurs buts respectifs ?
- Au niveau de l'échéance, vous aviez annoncé le 1^{er} janvier 2017, puis timidement avancé les mois de mars voire juin 2017... Quel est votre objectif en termes d'agenda ? Quel est votre timing tant pour l'avant-projet de décret que pour la mise en œuvre effective de ladite assurance ?
- La note d'orientation présentée au Gouvernement en sa séance du 21 juillet dernier était soumise à l'avis du CWASS, du CESW et de la fédération des CPAS. Ces derniers ont-ils rendu leurs divers avis ? Pouvez-vous faire le point ?

Jacqueline GALANT, sur « le plan wallon forte chaleur »

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, suite à la 6ème réforme de l'état, la coordination du plan avertissement forte chaleur et pics d'ozone est devenue interrégionale depuis 2015 excepté en phase d'alerte où elle est partagée avec le fédéral.

Une évaluation des campagnes de communication autour du plan « Forte chaleur et pics d'ozone » avait débuté en 2014. Cette évaluation avait pour but de mieux cibler les efforts de communication pour atteindre les objectifs de santé publique d'information, de prévention et de promotion de la santé.

Comme vous le savez également, la Belgique n'a pas été épargnée durant la dernière quinzaine d'août, cumulant plusieurs jours de forte chaleur. Selon la définition, c.-à-d., une période d'au moins trois jours consécutifs avec une température moyenne minimale (moyenne sur les trois jours et non par jour) de plus de 18 °C et une température moyenne maximale supérieure à 30 °C.

Monsieur le Ministre, voudrait-il me renseigner :

- Fort de cette évaluation, quelles ont été les priorités des services durant les journées d'intense chaleur fin août 2016 ?
- Vous le savez, le plan « forte chaleur et pics d'ozone » se compose de 3 phases, la phase 1 de vigilance était active vu qu'elle débute le 15 mai pour se terminer le 30 septembre, avez-vous activé d'autres phases, notamment au regard de la concentration horaire moyenne d'ozone en Région wallonne ?

Jenny Baltus-Möres, sur la discrimination relatif à l'âge

En ce qui concerne la recherche d'emploi on devient « vieux » de plus en plus jeune.

Selon une statistique récente d'Unia c'est déjà à partir de l'âge de 45 ans qu'on est considéré « vieux » dans le monde de l'entreprise. Unia en tout cas a dû constater une augmentation importante des dossiers rentrés en matière de discrimination à l'embauche sur base de l'âge (74 en septembre 2016 contre 45 pour l'ensemble de l'année 2015).

Un responsable d'Unia : « Si nous examinons bien les dossiers ouverts depuis janvier, nous constatons que ce sont les travailleurs plus âgés qui sont les principales victimes puisque près de six dossiers sur dix concernent des personnes de plus de 45 ans. Choisir de retenir tel ou tel candidat en fonction de son âge et non plus de ses compétences, c'est envoyer un très mauvais message à la société. » Unia parle d'une discrimination largement sous-estimée : « C'est une discrimination qui n'est pas prise au sérieux. Nous devons tous garder à l'esprit que le vieillissement de la population est une réalité en Europe. En Belgique, le groupe des plus de 45 ans augmentera de 20 % dans les quarante prochaines années. Si cette partie croissante de la population fait face à un risque important de discrimination sur le lieu de travail, alors nous sommes confrontés à un réel problème social. »

Unia tire la sonnette d'alarme, le faites-vous également ? Je pense que nous sommes d'accord pour dire que nous ne sommes pas vieux à l'âge de 45 ans et qu'aujourd'hui la plupart des gens reste jeune beaucoup plus longtemps qu'auparavant.

D'après moi, cette discrimination s'explique surtout en lien avec les salaires souvent plus élevés à partir d'un certain âge. Selon Unia, c'est parfois aussi dû à un manque de connectivité à des nouvelles technologies.

Comment analysez-vous les résultats de la statistique en question ? Avez-vous l'intention d'intensifier les mesures afin de lutter contre la discrimination à l'embauche sur base de l'âge ? Si oui, ne serait-ce pas important d'y inclure également les jeunes chercheurs d'emploi qui sont discriminés eux aussi parfois pour leur manque d'expérience professionnelle ?

Jenny Baltus-Möres, sur le « coming out day »

Depuis 1988, le 11 octobre est le jour du Coming out, le Coming Out Day.

Il y a des gens qui osent communiquer et faire leur « outing » envers leurs familles, leurs amis ou leurs collègues ce jour-là. Mais à côté de cela il y a chaque année beaucoup d'actions de sensibilisation à ce sujet – souvent organisées ou soutenues par l'Etat: On peut inviter des orateurs et des personnes concernées pour raconter « leur » histoire, on peut organiser des débats et des colloques sur le sujet des LGBTIQ, des festivals de culture ou de film, des expositions de photos, diversifier des publicités ou partager des annonces qui sensibilisent sur cette matière, des tables d'information, des actions de visibilité et de soutien etc.

Les Pays-Bas, le Canada et la Russie également sont juste quelques pays qui se sont impliqués dans la participation et l'organisation active de ce jour-là.

De quelle façon la Région wallonne participe au COD ? Si ce n'est pas activement, la participation se fait-elle au moins par le soutien indirect des organisations impliquées ?

Jenny Baltus-Möres, sur les duos homme/femme pour gérer des institutions publiques

La Vice-Présidente du gouvernement flamand et Ministre de l'enseignement Hilde Crevits (CD&V) vient récemment d'adapter le décret des élections en vue de devenir recteur d'une Université. Dorénavant seul un duo homme/femme pourra se présenter aux élections en vue de devenir recteur de l'UGent. La ministre franchi ainsi un pas supplémentaire dans la lutte pour l'égalité hommes-femmes.

Provisoirement cette mesure ne s'appliquera qu'à l'Université de Gand, mais pour la ministre c'est un signal important. Lors des élections du recteur et du vice-recteur de l'Université de Gand, l'an prochain, les candidatures devront être constituées de duos comprenant chaque fois un homme et une femme. La ministre continue en disant que ce duo qui sera « constitué de manière équilibrée entre les sexes confirmera le caractère pluraliste de l'institution. Autre changement important : désormais tout le personnel et tous les étudiants pourront voter pour le duo. » Comme ça on peut garantir que c'est l'électeur qui décide et non pas la ministre.

En ce qui concerne la Région wallonne ça serait une bonne chose également et un progrès pour l'égalité hommes-femmes, d'après moi, de vérifier comment on pourrait décliner cette démarche dans le cadre des compétences régionales.

En tant que Ministre de l'Égalité des chances, j'imagine que vous vous prononcez favorablement à des Conseils d'administration paritaires, donc avec un équivalent d'hommes et de femmes, et probablement à des duos de gestion homme-femme également. Pouvez-vous confirmer cela ? Si oui, je vous demande dans lesquels de vos domaines vous penseriez également instaurer ce type de gestion ?

De plus, envisagez-vous à inciter vos collègues d'en faire de même ?

Pierre-Yves JEHOLET sur le pont tournant de Montzen

Construit en 1927, le pont tournant de Montzen est le dernier vestige de ce type en Belgique. Héritage patrimoniale de notre histoire ferroviaire, il est intégré par le CF3F (Le Chemin de Fer des Trois Frontières) dans son projet de Centre touristique patrimonial ferroviaire entre Hombourg, Raeren et Montzen.

Il apparait cependant que depuis un certain temps, le site soit devenu la cible de plusieurs pilleurs désireux de tirer profit des différents matériaux présents sur place. Afin d'endiguer ce phénomène et en attendant de trouver une solution définitive, l'inscription de ce site sur la liste de sauvegarde permettrait de lui donner un répit non négligeable.

Pourriez-vous faire le point sur ce dossier et avancer différentes pistes de solutions qui permettraient de sauvegarder ce témoin de notre patrimoine régional ? Seriez-vous ouvert à l'inscription de ce site sur la liste de sauvegarde ?

Magali Dock, sur l'absence de liens entre les ESA (Ecoles Supérieures d'Art) et la conservation-restauration du patrimoine wallon

Nous formons chaque année des restaurateurs-conservateurs dans nos ESA. Ces personnes ont une forte expertise sur notre patrimoine wallon mais, d'après nos informations, elles sont très peu consultées, utilisées pour procéder à la restauration ou la conservation d'éléments de notre patrimoine. En Flandre et en France, ils seraient bien plus impliqués et la mise en valeur de leur patrimoine n'en est que magnifiée.

Monsieur le Ministre, y a-t-il des procédures en place qui incluent la consultation de conservateurs-restaurateurs quant à un chantier autour du patrimoine wallon ? Comment est mis en valeur notre patrimoine si l'on ne consulte pas des spécialistes dans ce domaine ?

Jean-Luc Crucke sur « Les écocombis en Wallonie »

En mai dernier, le Parlement, avec l'appui de l'opposition libérale, approuvait le projet de décret relatif aux écocombis.

Pour que l'opération pilote puisse démarrer, les arrêtés d'application doivent être validés par le gouvernement.

Une réunion sur la thématique, organisée en juin 2016, en présence des collaborateurs du Ministre et à l'initiative des fédérations patronales, réunissait une centaine de personnes, preuve de l'intérêt porté au dossier par le secteur.

Le Ministre peut-il faire le point sur ledit dossier ? Rencontre-t-il un quelconque retard ?

Pourquoi ? Où en est la rédaction des arrêtés d'application ? Quand leur parution peut-elle être attendue et quel est l'échéancier du Ministre ?

Des entreprises intéressées se sont-elles déjà fait connaître auprès du Ministre ? Lesquelles ?

Des contacts sont-ils pris avec la Flandre et les pays limitrophes pour les transports transregionaux aux et transfrontaliers ? Quelles sont les réactions ? Des accords sont-ils intervenus ?

Jean-Luc Crucke, sur « La reprogrammation du Fonds du trafic fluvial »

Le gouvernement du 08 septembre 2016 a marqué son accord sur la reprogrammation 2016 du Fonds du trafic fluvial.

Quelles sont les modifications intervenues ? Comment les justifier ?

Quels sont les nouveaux projets et les projets abandonnés ? Quelles sont les modalités d'exécution ?

De nouveaux moyens budgétaires ont-ils été apportés ? Lesquels ?

Jean-Luc Crucke sur « Les poids lourds et la RN 529 »

Damage collatéral de la taxe kilométrique, les riverains de la RN 529 de Tournai à Lessines sont les témoins dépités d'une augmentation substantielle du trafic des poids lourds qui tentent d'échapper à la fiscalité qui les frappe.

Ils se sont manifestés auprès du Ministre et attendent une réaction.

Le Ministre confirme-t-il le constat ? Est-il conscient de la détérioration rapide de la chaussée provoqué par ce transit ?

Quelles sont les mesures envisagées et quelle est la réaction du Ministre ?

D'autres voiries sur le territoire wallon font-ils l'objet de doléances identiques ? Lesquelles ?

Philippe Dodrimont, sur le projet du Pont de Tilff

Le permis d'urbanisme, pour cet ouvrage d'art attendu depuis plus de 10 ans en région liégeoise, a été délivré le 11 mai dernier.

Quand pouvons-nous espérer une adjudication ?

Le chantier se réalisera en plusieurs phases. Que prévoit la première partie des travaux ? Avez-vous un agenda à me communiquer pour le début de ces premiers travaux ?

Pouvez-vous préciser le montant des travaux de cette première phase ? A quelle hauteur sont-ils subsidiés ?

Valérie DE BUE, sur la location des Lidars

Vous avez décidé de multiplier les Lidars, en Wallonie mais surtout de les prêter gratuitement aux zones de police locale qui en feront la demande. C'est une bonne solution pour sécuriser certaines routes communales ou provinciales qui en ont bien besoin mais surtout de faire passer le message que personne n'est à l'abri.

Pourriez-vous évaluer le coût de l'opération pour le Gouvernement wallon? Qui arbitrera les demandes? Quels seront les critères d'admission des demandes? Les zones de police ont-elles les moyens de changer les lidars de place assez facilement?

Jacqueline GALANT sur « le nombre d'accidents de la route en zone rurale »

Monsieur le Ministre, récemment, l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR) publiait son premier rapport sur l'accidentologie. Trois constats sautent aux yeux : les week-ends restent particulièrement meurtriers, le jeudi soir prend une part significative dans les décès des jeunes, et enfin l'explosion des décès pour un véhicule seul dans les provinces rurales de Wallonie comme à Namur impliquant trop souvent la part 18-34 ans.

Bien entendu, la prévention pour les accidents « week-ends » est déjà présente sous différentes formes, il faut continuer les efforts entrepris. Le rapport révèle également de nouvelles habitudes comme le « jeudi festif ». Enfin, les zones rurales où en plus de l'alcool et de la vitesse, le manque de visibilité des obstacles, de la signalisation, lié parfois à l'éclairage sont à constater.

Monsieur le Ministre, voudrait-il me renseigner :

- Suite à ce rapport, vos priorités sont-elles de vous tourner également vers la problématique du jeudi soir ?
- Les provinces rurales de Wallonie semblent payer un lourd tribut dans les décès liés aux accidents de la route, prévoyez-vous une campagne de sensibilisation spécifique ? Je songe notamment aux fêtes de village présentes aux quatre coins de la Wallonie.

Magali Dock, sur l'information sur la prise de médicaments et son impact sur la sécurité routière

Trois pays européens expérimentent depuis plusieurs années la mise en place d'un autocollant sur les boîtes de médicaments pour informer l'utilisateur des dangers potentiels de la prise de médicaments sur la conduite de son véhicule. L'un d'entre eux, la France, a mis en place depuis 2007 trois pictogrammes colorés sur ses médicaments afin d'avertir du danger que la prise de ce médicament peut avoir sur la conduite au volant. Anne Lavaud, Déléguée générale de l'Association Prévention Routière en France nous indique que selon une étude, ces pictogrammes ne seraient pas très efficaces et que le principal problème viendrait du manque de communication entre les citoyens et les professionnels de la santé sur l'impact de la prise de médicaments sur leur capacité à conduire leur véhicule. 68% des français ne ferait jamais cette démarche. Pourtant, nombre d'accidents sont liés à la prise non maîtrisée de ces médicaments. A cet égard, 13% des français ont conduit ces douze derniers mois sous traitement anxiolytique, utilisant un médicament comportant un pictogramme représentant un danger majeur que serait la prise de ce médicament sur la conduite au volant.

Monsieur le Ministre, quelles mesures sont mises en place en Wallonie pour prévenir l'utilisation non-réfléchie de médicaments pouvant impacter la conduite au volant ? Quels en sont les résultats ? Avez-vous des chiffres précis sur l'influence des médicaments sur les accidents de la route en Wallonie ? Combien de wallons font la démarche de communiquer avec leur médecin sur les conséquences de la prise de médicaments ? Ce sujet sera-t-il bientôt au centre d'une de vos campagnes mensuelles de prévention à la sécurité routière ?

CRUCKE Jean-Luc, sur les amendes administratives en guise de répression des fraudes dans le domaine des transports par route.

Un problème est survenu lors de la retranscription de l'arrêté d'exécution (catalogue des amendes) du règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route.

Une des conséquences de ce problème, un oubli, est le fait qu'il n'est plus possible de verbaliser ce qui constitue des fraudes avec les appareils tachygraphes (mise d'aimant, utilisation de deux cartes conducteur pour un seul chauffeur, etc...).

En l'absence de publication de cet arrêté d'exécution, il eut été possible de se retrancher sur les amendes administratives de la région en matière de transport, dont l'arrêté aurait dû être publié durant le 1^{er} semestre de 2016.

A ce jour, aucun des deux oublis n'a été rectifié. Dès lors, de plus en plus de fraudes sont recensés sans qu'elles ne puissent être verbalisées, faute de base légale. Autant dire que l'information a vite circulé, avec les conséquences que l'on sait sur le secteur.

Quand les arrêtés d'exécution nécessaires au contrôle des dispositions sociales concernées seront-ils publiés ?

Les fraudes sociales en matière de transport par route sont-elles une priorité de la Wallonie ?

L'absence de matériel approprié (pont de pesée mobile) pour le contrôle par essieu contribue aussi à cette impression que la répression des fraudes n'est décidément pas un objectif régional.

Même le transport de personnes est concerné, par exemple pour le transport occasionnel en vue d'une excursion, pour lequel une feuille de route (interbus) doit être remplie. Il est d'ailleurs étonnant de constater que des informations capitales en matière de sécurité ne sont pas mieux contrôlées.

Quand ces manquements seront-ils corrigés, notamment au nom de la sécurité des Walons ?

Jean-Luc Crucke, sur " L'effet radar"

Conscient de ce que la main au portefeuille est parfois plus efficace que toutes les politiques de prévention, le Ministre s'est déclaré agacé par l'impunité dont semblent bénéficier certains chauffards qui ne font jamais l'objet de sanctions.

Comment expliquer ce constat et comment y remédier ?

Quelle est la politique des quotas à laquelle fait référence le Ministre pour affirmer "qu'elle fait passer à la trappe, selon les régions, 50% des PV" ?

Des concertations ont-elles été menées avec le parquet et le Ministre a-t-il eu confirmation de ce que des instructions étaient données pour s'abstenir de verbaliser ?

Sachant que les communes investissent souvent dans la politique de répression par l'achat de radar, mais ne bénéficient pas du produit des amendes qui n'est que partiellement reversé aux zones de police, le projet d'amendes administratives a-t-il pour ambition de réorienter vers les administrations communales la charge de la perception ?

Où en est le Ministre dans son projet d'amendes administratives et quelles en sont les modalités ?

Quelles sont les statistiques sur lesquelles le Ministre s'est fondé pour affirmer qu'une diminution de 30% des accidents est constatée aux endroits où sont installés les radars ? Peut-il les communiquer ?

Jean-Luc CRUCKE, sur la concrétisation de la régionalisation du transport exceptionnel

Le rapport sur la politique du transport exceptionnel en Wallonie nous a été présenté en mai dernier.

Ce fut l'occasion pour l'auteur du rapport de souligner le cadre juridique précaire dans lequel le secteur évolue actuellement. Ceci s'explique par le transfert de compétences du Fédéral vers les Régions lié à la sixième réforme de l'Etat à partir du 1^{er} juillet 2014. En effet, les règles régissant la matière du transport exceptionnel sont visées soit par loi fédérale, soit par des arrêtés du Gouvernement, qui doivent encore être transcrits dans le droit wallon pour avoir une base juridique suffisante. Une proposition de décret avait d'ailleurs été déposée suite à nos débats en Commission des travaux publics.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur le dossier ? Rencontrez-vous un retard particulier dans sa concrétisation ? Quelles en sont les raisons ?

Valérie DE BUE sur le placement de figurines pour réduire la vitesse des conducteurs

On en retrouve de plus en plus aux abords des écoles en Belgique, les figurines visant à réduire la vitesse des conducteurs font très bien leur boulot. Les résultats sur l'attention apportée par les conducteurs semble être une piste de travail intéressante même s'il n'existe pas encore de données chiffrées. Plusieurs communes utilisent déjà ces grands personnages pour sensibiliser aux endroits dangereux de la commune.

Y a-t-il une volonté wallonne de travailler sur cette nouvelle idée? Un partenariat avec des communes pour limiter les coûts d'achat pourrait-il naître dans les prochains mois? Est ce que ce sujet pourrait être abordé avec votre collègue de l'enseignement avec pour but d'améliorer la sécurité aux abords des écoles?

Jacqueline GALANT, sur « les voitures intelligentes »

Monsieur le Ministre, il y a quelques mois je vous interrogeais sur le test de voitures intelligentes sur les routes wallonnes. Vous me répondiez concernant ces tests : « les choses se mettent donc en place de façon réfléchie et surtout articulée pour accueillir les véhicules de demain, et ce – vous l'avez noté – en bonne collaboration entre les trois Régions et le niveau fédéral, ce qui est plutôt source de satisfaction. »

Un texte « Code of practice » du fédéral facilitera prochainement l'organisation de tests de ce type de véhicule sur la voie publique. Dans ce texte sont précisés les différentes conditions auxquelles les tests doivent répondre dans le but de minimiser les risques pour les autres usagers. Trois domaines sont prioritairement concernés : l'infrastructure publique, les véhicules test et le conducteur et l'équipe de test.

Mentionnons également le récent test de voitures intelligentes de Bruxelles à Bornem (aller et retour) en empruntant, entre autres, le ring de Bruxelles.

- Si la Région wallonne compte enfin accueillir des tests de véhicules autonomes ? (En effet, la RW est la seule région qui n'a pas encore effectué de tests sur son territoire)
- Le texte a été rédigé en concertation avec les Régions, les industries technologiques et automobiles qui sont susceptibles de réaliser ces tests, pourriez-vous me citer les priorités de la Région wallonne à cet égard ?

Jacqueline GALANT sur les « vélos électriques »

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, une nouvelle législation fédérale concernant les vélos électriques est entrée en vigueur le 1er octobre 2016.

Plus de 140 000 vélos à assistance électrique circulent sur les routes belges, un vélo sur quatre vendu en Belgique est à assistance électrique.

Signalons la troisième catégorie appelée « speed pedelec », ces vélos ne sont pas encore les plus répandus mais commencent à trouver leur public. Il s'agit de vélos électriques de 1001 à 4000 watts. Ils sont capables de dépasser les 25 km/h pour atteindre la vitesse de 45 km/h.

Comme vous le savez également, le Ravel permet de parcourir la Wallonie et de découvrir grandes villes, terroirs ruraux et espaces naturels préservés, c'est en effet plus de 1.350 km de voies réservées aux piétons, cyclistes, cavaliers, personnes à mobilité réduite. Le niveau fédéral a réalisé de nouveaux panneaux routiers incluant ces « speed pedelec » qui pourraient s'avérer utiles pour de tels sites.

Monsieur le Ministre :

Compte tenu de la nouvelle législation fédérale concernant les vélos électriques entrée en vigueur le 1er octobre 2016, comptez-vous saisir l'opportunité d'adapter la signalisation pour permettre ou interdire aux « speed pedelec » d'emprunter ces Ravel ?

Valérie DE BUE sur le CEMM du 30 septembre

Ce 30 septembre, un comité exécutif des ministres de la Mobilité (*CEMM*) était convoqué. Les budgets déjà consacrés au RER, Région par Région et les budgets futurs nécessaires à la finalisation complète du RER devaient y être présentés.

Pouvez-vous nous dire avec quels points êtes-vous venus concernant la région? Quels ont été les résultats de cette réunion? Pouvez-vous nous éclairer sur les discussions qui s'y sont déroulées?